



POLE SUPPORT INTEGRE POUR LA PAYE ET LA GESTION ADMINISTRATIVE

1/ Objectifs et principes

Dans le cadre de l'affectation des personnels à l'établissement public administratif VNF au 1er janvier 2013, il a été décidé de créer un pôle support mutualisé national assurant la gestion administrative et la paye de l'ensemble des personnels de statut public ou de statut privé. Un « service de proximité » sera également organisé dans chaque direction territoriale.

Sur le modèle des PSI rattachés aux DREAL, ce pôle sera hiérarchiquement rattaché au siège de VNF et positionné à Béthune avec une antenne à Compiègne, sous l'autorité d'Agnès Chevreuil, préfiguratrice du PSI à compter du 1^{er} avril 2012 et qui était responsable du PSI GA/Paye de la DREAL Nord-Pas-de-Calais.

Le PSI national VNF disposera d'une antenne à Compiègne, constituée des personnels de l'actuel bureau des salaires du SN de la Seine, permettant ainsi le maintien géographique des agents concernés.

S'agissant des services de paye des Services de Navigation de Strasbourg et Lyon, non intégrés aux PSI régionaux, le pré-positionnement permettra aux chefs de service concernés de proposer aux agents de nouvelles fonctions en relation avec les besoins du service et les aspirations des agents.

La priorité de ce projet est d'assurer la paye de l'ensemble des personnels en janvier 2013. Ce processus ne devra souffrir d'aucune anomalie afin d'assurer une transition efficace et sans rupture en ce qui concerne les salaires pour tous les personnels.

Ce pôle sera positionné auprès de la DRH de VNF à Béthune pour les raisons suivantes :

- Coordination entre les fonctions de pilotage, de production et de proximité facilitant la gestion opérationnelle ;
- Positionnement actuel des agents de la DRH de VNF à Béthune ;
- Proximité avec l'agent comptable principal de VNF en poste à Béthune ;
- Regroupement, par la DGFIP, sur une TG unique, la TG 59, la plus proche de l'agent comptable VNF, des payes des agents publics VNF dans le cadre de la paye dite « à façon » (traitement des payes de l'établissement par la TG, comme la paye des services de l'Etat) ;
- Importance du bassin d'emploi Nord-Pas-de-Calais (six agents ont déjà manifesté leur intérêt pour les postes publiés dont 2 sont immédiatement opérationnels sur ces sujets) ;
- Optimisation des compétences et des moyens par la constitution de pôles de taille suffisante ;

POLE SUPPORT INTEGRE POUR LA PAYE ET LA GESTION ADMINISTRATIVE

2/ Dimensionnement

Le dimensionnement de ce pôle a été arrêté avec la DRH à 25 ETP pour la gestion des personnels de droit public :

- 22 gestionnaires (18 catégories C et 4 catégories B)
- 2 responsables (catégories A)
- 1 agent chargé des pensions (catégorie B)

Le dimensionnement pour la gestion des personnels de droit privé est arrêté à 3 ETP. Ce dimensionnement ne prend pas en compte les problématiques de pilotage et de gestion de proximité.

Compte tenu des délais tendus pour réussir ce projet, les personnels composant ce pôle doivent être recrutés très rapidement afin que le PSI soit opérationnel dès le mois de septembre 2012.

Le recrutement des personnels est une priorité et un premier lot de fiches de poste vient d'être publié afin de tenir compte du calendrier des CAP et de permettre une prise de poste prévisionnelle au 1^{er} juin 2012.

3/ Elargissement de la réflexion à l'organisation de la filière RH

Les réflexions en cours intègrent tous les processus RH autres que la gestion administrative et la paye.

La mutualisation et une **meilleure efficacité de gestion** pour l'ensemble des processus RH de l'EPA VNF devrait aboutir à la création d'une direction des ressources humaines unique pour l'ensemble des services et des personnels de la voie d'eau.

Les outils existants seront maintenus et mis à jour en tant que de besoin afin d'assurer la continuité de traitement et un niveau fonctionnel suffisant et satisfaisant au 1^{er} janvier 2013.



POLE SUPPORT INTEGRE POUR LA PAYE ET LA GESTION ADMINISTRATIVE

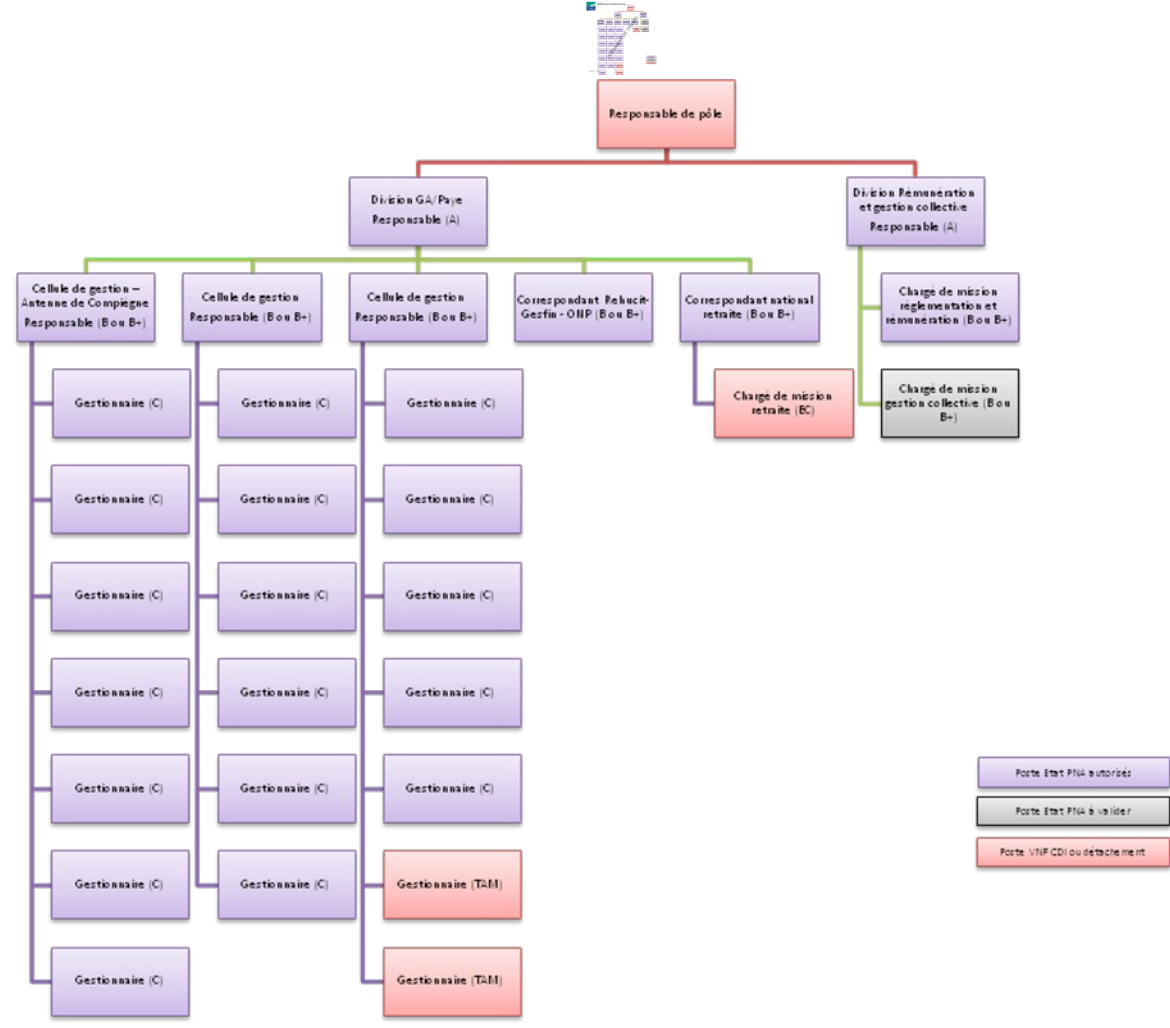
Ce principe est décliné selon le découpage suivant :

- **Les fonctions de pilotage RH** devront être gérées par l'EPA VNF et à ce titre seront prises en charge par la direction en charge des RH au sein du siège de VNF. Outre la coordination et l'animation du réseau RH, la DRH apportera un rôle de pilotage global, d'expertise, et sera le référent dans les relations RH de VNF avec ses tutelles.
- **Les fonctions de production** permettent le traitement des actes de gestion administrative et de paye des agents publics et privés. Cette fonction fait l'objet de la création au sein de VNF d'un PSI national Voies navigables.
- **Les fonctions de gestion de proximité** ont pour objectif d'assurer la gestion rapprochée des agents tant sur le plan du management (évaluation, propositions de promotion, pilotage de la politique de mobilité de la direction...) que sur le plan des relations de proximité relatives à la gestion administrative et à la paye (questions sur les salaires, prise en charge de compléments, comptabilisation d'heures supplémentaires, ...). Cette fonction sera prise en charge :
 - Par les DT pour les personnels en région
 - Par le siège VNF (service de proximité RH) pour les personnels de Béthune et de Paris

Les principes de préfiguration actés à ce jour sont les suivants:

1. Pôle GA/Paye comprenant la structure de production PSI GA/Paye
2. Pôle Pilotage GPEC Formation
3. Pôle Relations sociales et Conditions de travail

L'organigramme prévisionnel du pôle GA/Paye est le suivant :



L'état des recrutements au 30 avril 2012 est le suivant :

<u>Poste à pourvoir</u>	<u>Candidats</u>
<u>Catégories A : 2 postes</u> Responsable PSI Responsable division rémunération – gestion collective	Pas de candidat 1 candidat
<u>Catégorie B : 7 postes</u> Responsable cellule de gestion (3 postes) Adjoint responsable cellule de gestion Compiègne Correspondant REHUCIT (1 poste) Correspondant retraite (1 poste) Chargé de mission règlementation et rémunération	Trois candidatures + un poste à pourvoir dans le cadre du pré-positionnement à Compiègne Poste à pourvoir dans le cadre du pré-positionnement à Compiègne 1 candidat 1 candidat 1 candidat
<u>Catégories C : 17 postes</u> Gestionnaires de paie en PSI	6 Candidatures validées en CAP avec des arrivées au 1/06 et 1/09 5 postes à pourvoir dans le cadre du pré positionnement à Compiègne

Processus de bascule des payes :

Afin de sécuriser la paye des agents et de permettre une bonne prise en charge des dossiers de paye tant par les gestionnaires du PSI VNF que par les gestionnaires en Trésorerie générale, il est prévu de procéder par « vagues » successives de bascule de paye au cours de l'année 2011.

Il convient de préciser qu'en 2012, quelque soit le PSI qui aura en charge le dossier d'un agent, le service RH de proximité restera le service actuel.

Un premier mouvement consistera à changer de service gestionnaire (prise en charge par le PSI VNF) et simultanément de Comptable assignataire (prise en charge par la TG 59), en trois vagues :

- 1ère vague : Service de la navigation du Nord-Est (paye de juillet 2012) ;
- 2ième vague : Services de la navigation de Strasbourg, Rhône-Saône, Toulouse, DDT mixtes de Haute-Marne, de Loire-Atlantique et de Bourgogne ;
- 3ième vague : Service de la navigation de la Seine (changement de TG, seul) et du Nord-Pas de-Calais (Changement de Psi seul).

Ce calendrier est planifié en cohérence avec les autres travaux de gestion collective prévus en 2012.

Pour ces mouvements, seuls seront concernés les agents qui ont vocation à être présents au 31/12/2013 et susceptibles d'être transférés à VNF. Ainsi, par exemple, un agent partant en retraite en octobre 2012 conservera sa gestion locale actuelle, un vacataire recruté pour la période estivale restera géré en local, un agent pré-positionné en DREAL ou DDT sur des missions Police de l'eau ne sera pas concerné, etc.

Un second mouvement interviendra ensuite en décembre pour la paye de janvier afin de basculer la paye des seuls agents transférés sur le budget de l'opérateur.

Il sera alors procédé à une ultime vérification des listes d'agents concernés à l'issue du pré-positionnement et des divers mouvements et changements intervenus.

Le processus sera organisé selon un processus automatique avec les services de la DGFIP. Il ne sera pas demandé de pièce (RIB, ...) pour ouvrir les dossiers des agents auprès de la TG 59.